La lettre de l'Etat dans l'Oise

Découverte :
La direction des collectivités locales et des éléctions

N° 3

JANVIER 2019

SOMMAIRE

1 A LA UNE

2 DÉCOUVERTE

3 EN IMAGES

4 VARIA

1.
A LA UNE

Agnès Pannier-Runacher inaugure le nouveau site d'AGCO

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, s'est rendu à Beauvais le mercredi 16 janvier dernier.

En présence de Caroline Cayeux, maire de Beauvais et de Xavier Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France, elle a inauguré le troisième site du groupe américain AGCO, premier employeur privé du département et premier exportateur français de machines agricoles. Le constructeur américain compte 2500 personnes sur ses sites beauvaisiens.

Installé sur l'ancien site de l'entreprise Nestlé, ce nouveau site de trois hectares (dit « Beauvais 3 ») est spécifiquement dédié à la logistique et à l'assemblage de tracteurs haut de gamme.

Il a nécessité un investissement de 10 millions d'euros.

Les autres sites, Beauvais 1 et Beauvais 2, comportent une usine de montage, un centre d'ingénierie et des bureaux d'études, une ligne d'assemblage et un centre de formation.

Le Grand débat national dans le département de l'Oise

Le 21 janvier dernier, le préfet de l'Oise a réuni les grands élus du département (parlementaires, présidents d'EPCI, président de l'Union des maires et principaux maires du département) pour expliquer les enjeux du grand débat dans le département. A cette occasion, il a souligné plus particulièrement l'importance des mesures de sécurité liées à l'organisation de ces évènements par les maires, et ce même lorsqu'il s'agit de mettre à disposition des salles communales pour une initiative citoyenne. C'est pourquoi le Colonel de Gendarmerie commandant le groupement départemental de l'Oise et le Directeur départemental de la Sécurité Publique ont participé également à cette réunion.

Dès le 14 janvier, le Secrétaire général de la préfecture Dominique LEPIDI a été désigné référent départemental du Grand Débat National. Le référent s'appuie sur l'implication des sous-préfets d'arrondissement, ainsi que sur une équipe projet dédiée au sein de la préfecture. Cette équipe a notamment élaboré une foire aux questions (FAQ) disponible sur le site internet de la préfecture, qui identifie les problématiques les plus saillantes correspondant aux attentes des collectivités locales. De nombreux autres documents à destination des citoyens et des collectivités ont été mis à disposition sur le site internet afin d'encourager et d'accompagner les initiatives locales.

Une galette géante pour valoriser l'artisanat

Le mercredi 9 janvier, une soirée de valorisation de l'artisanat s'est tenue dans les salons de la préfecture, organisée conjointement avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France (CMA).

Louis le Franc et Alain Griset, président de la CMA Hauts-de-France, étaient tous deux présents. A cette occasion, une galette géante de 60 cm de diamètre a été servie, préparée par 12 apprentis de l'Antenne Entreprises et Formation de Beauvais. 3 apprentis accompagnés de leur professeur de pâtisserie ont détaillé les étapes et raconté les deux jours de travail nécessaires à cette confection.

Le partage de cette galette était aussi l'occasion de revenir sur les liens entre apprentissage et artisanat dans la région. L'apprentissage dans l'artisanat répond au besoin de qualification et d'insertion professionnelle des jeunes. Boulangerie et pâtisserie sont des filières porteuses de tradition, liées à la culture française : elles véhiculent un savoir faire et revêtent un caractère d'excellence. Dans les Hauts-de-France, on dénombre plus de 81 000 entreprises artisanales et plus de 12 000 apprentis. Dans l'Oise, ce sont près de 13 000 entreprises artisanales et 2 000 apprentis.

Signature d'une charte de partenariat de sécurité routière

Le vendredi 25 janvier, le préfet de l'Oise et Éric Housieaux, président de l'Ordre des pharmaciens de Picardie, ont signé une charte de partenariat sur la sécurité routière.

Cette charte vise à mieux communiquer sur les risques liés à la prise de certains médicaments pour la conduite, notamment chez les personnes âgées. En 2017, 11 seniors sont décédés sur les routes de l'Oise.

228 officines du département ont ainsi reçu des affiches et 35 000 tracts à distribuer aux patients à risques. Cette distribution devra s'accompagner de conseils et de recommandations sur les effets des médicaments sur la conduite.

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des autres mesures adoptées afin de réduire la mortalité sur les routes de l'Oise, dont le préfet a fait sa priorité. A noter qu'en 2018, 37 personnes ont été tué sur la route, contre 62 en 2017, soit une diminution de – 40 %.

2. DÉCOUVERTE

LA DIRECTION DES **COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ÉLECTIONS**

Avec la participation de **Vincent Renon**, directeur des collectivités locales et des élections, **Marie-Line Pigeon**, chef du bureau du contrôle de légalité et des élections, **Laëticia Petitpas**, chef du bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire, **Loïc Donnez**, chef du bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme et l'ensemble des agents ayant pris le temps de nous expliquer leurs missions.

La régularité et la qualité du dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales est un enjeu permanent. Avec l'approfondissement de la décentralisation depuis 1982, la plupart des politiques publiques se déploient dans une logique partenariale, impliquant l'Etat et un ou plusieurs niveaux de collectivités locales (investissements publics structurants, aménagement du territoire, environnement, urbanisme…).

Au niveau local, les services déconcentrés de l'Etat sont les premiers interlocuteurs des collectivités territoriales, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques et l'application des dispositifs législatifs et réglementaires. Dans ce contexte, la Direction des collectivités locales et des élections (DCLE), situé au sein de la préfecture, entretient au quotidien un dialogue exigeant et constructif avec les collectivités. Dans une démarche alliant conseil, accompagnement et contrôle, la DCLE apporte une expertise attendue et reconnue par ses interlocuteurs.

La DCLE est en effet présente aux côtés des collectivités de leur naissance à leur renouvellement : lorsqu'il s'agit de créer des communes nouvelles (fusion, intercommunalité), dans l'exercice des mandats (vérification des budgets, versement des dotations, conseils en matière législative et réglementaire portant sur des sujets tels que le déroulement des conseils municipaux), ou encore lors de leur renouvellement, au travers des élections qu'elle organise et valide.

Cet accompagnement représente une partie importante du travail réalisé. En 2018, la DCLE a reçu 2 267 appels téléphoniques, pour un total de 180 heures d'échange. Cette présence au quotidien s'accompagne de la rédaction de circulaires, de fiches techniques et de guides pédagogiques. En outre, plus de 200 courriers ont été adressés aux élus en 2018 en réponse à leurs questions.

La DCLE est composée de 26 agents et de 3 bureaux.

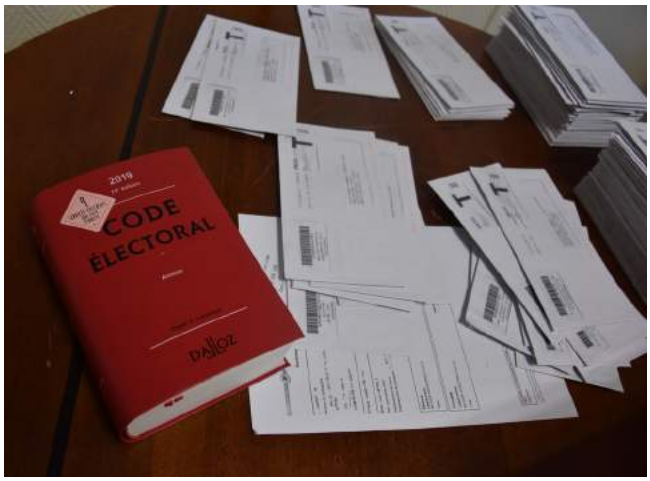

Le bureau du contrôle de légalité est chargé de conseiller les collectivités locales et de contrôler les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État. Ces actes portent principalement sur la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariat public-privé etc.), l'intercommunalité et la fonction publique territoriale.

Le bureau est également en charge de la dimension institutionnelle de la coopération intercommunale (syndicats intercommunaux, syndicats mixtes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre - communautés de communes, communautés d'agglomération). Il s'occupe de la création, du fonctionnement, de la dissolution et de la modification des périmètres et des statuts de ces organismes.

Les activités liées au contrôle de légalité nécessitent un savoir technique, mais aussi de la curiosité, pour assurer le suivi des évolutions du droit et de la jurisprudence et accompagner les collectivités dans la compréhension des réformes.

Les préfectures sont également chargées de l'organisation de la vie démocratique et à ce titre, le Pôle élections du bureau assure l'organisation de l'ensemble des opérations électorales dans le département (élections nationales, locales, européennes, référendums), en liaison avec les mairies. Il veille à l'application de la législation relative aux partis politiques et à la transparence de la vie politique.

Lors d'une élection, ils coordonnent des dizaines d'agents de la préfecture chargés de diffuser aux communes les circulaires d'organisation et le matériel électoral. Le jour des scrutins, le bureau et son pôle élection pilotent le recueil des résultats, la vérification des procès-verbaux acheminés par les communes et la transmission au ministère de l'intérieur des résultats. Ces soirées électorales mobilisent ainsi les fonctionnaires toute la nuit ! En 2019, le bureau du contrôle de légalité et des élections sera donc à pied d'œuvre pour l'organisation des élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

Le bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire

Ce bureau contrôle les actes de portée budgétaire, financière et fiscale des collectivités. Il notifie les dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, notamment, mais aussi la dotation globale de décentralisation, pour ne citer que celles-ci) , l'attribution des concours financiers (DETR, DSIL et contrats de ruralité, FNADT…) et exerce des missions de conseil.

Tout comme le bureau du contrôle de légalité, il doit aussi être attentif aux évolutions législatives et réglementaires pour être en mesure de répondre aux attentes des collectivités et leur apporter une aide informée. Les enjeux financiers évoluent avec chaque nouvelle loi de finance : le bureau assure ainsi un suivi de la loi de finance à J+1. Toute modification des subventions et du calcul des concours financiers de l'État est mis en œuvre au niveau local par le bureau. Ainsi, au-delà de l'aide technique à apporter, il doit aussi assurer un travail de pédagogie pour expliquer les évolutions financières et budgétaires.

Ce travail d'accompagnement est d'autant plus important que les sommes versées sont très élevées (plus de 300 millions d'euros de DGF, plus de 25 millions d'euros de soutien à l'investissement local) et ont une conséquence directe sur le fonctionnement des collectivités. Il doit être en mesure d'expliquer pourquoi ces sommes, à quoi elles peuvent ou doivent servir et quels projets sont susceptibles d'émerger. Les projets portés ont bien souvent un réel impact sur la vie des collectivités (réfection de voiries, construction d'écoles…). Le bureau analyse ces dossiers et les instruit : il fait vivre l'aide apportée par l'Etat dans son financement des projets locaux, en collaboration avec les sous préfectures, interlocuteurs de proximité privilégiés qui instruisent les demandes de subvention des communes situées dans leur arrondissement.

Ce bureau assure, en liaison avec les différentes directions départementales et les autres services de préfecture, le contrôle de la légalité des actes émis par l'État à l'échelon territorial. Il représente le Préfet auprès des juridictions administratives. Il conduit également des enquêtes publiques essentiellement dans le cadre de procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique et intervient pour les affaires foncières (domanialité publique et privée) et scolaires (inscriptions, à titre dérogatoire, dans les écoles publiques et privées, répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles). Il assure également un suivi des grands projets, souvent sensibles. Plus généralement, il exerce une fonction de conseil juridique aux autres directions de la préfecture.

Le BAJU est un bureau de « plus-value » ; l'ensemble des missions qu'il accomplit n'ont pas nécessairement de lien entre elles (urbanisme, délégations de signature, contentieux…), mais son expertise en fait une clé entre les services instructeurs et la vie de l'État. Une grande polyvalence est attendue des agents du bureau, qui conjuguent à la fois des activités propres et des activités de soutien.

3. EN IMAGES

Cérémonie de remise des Palmes académiques à la préfecture le samedi 19 janvier 2019.
Voici tous les récipiendaires de celle qu'on appelle également "légion violette".

Jean-Charles Géray, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis, visite les services du SDIS de l'Oise

Samedi 12 janvier 2019, Anne Baretaud, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet a exprimé ses vœux pour la nouvelle année lors de la traditionnelle présentation des vœux aux sapeurs-pompiers, au centre de secours principal de Beauvais

Crédits photos : SDIS de l'Oise

Jeudi 17 janvier, Dominique Lepidi, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, a exprimé ses vœux pour la nouvelle année à la fédération française du bâtiment (FFB).

Signature de la charte "randonneurs vigilants" entre l'Etat, la gendarmerie et le Comité départemental de randonnée pédestre de l'Oise

Inauguration des travaux de réhabilitation de la résidence "Le Bosquet", à Beauvais

4. VARIA

RELOCALISATION DE LA PLATEFORME DE NATURALISATION

La plateforme interdépartementale de naturalisation, précédemment située au 6 avenue de l'Europe à Beauvais est transférée à compter du lundi 7 janvier 2019 dans les locaux de la DIRECCTE au 101 avenue Jean Mermoz à Beauvais.

CAMPAGNE LISTE ELECTORALES

A l'approche des élections européennes en mai 2019, les modalités de gestion des listes électorales évoluent au 1er janvier 2019 : les démarches d'inscription des électeurs seront simplifiées, la fiabilité des listes électorales améliorée et la tâche des mairies allégée. Toutes les informations :

LANCEMENT D'APPEL À PROJETS PDASR

L'appel à projets du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2019 est ouvert jusqu'au jeudi 28 février 2019. Vous trouverez toutes les informations et documents utiles pour monter votre action de sécurité routière dans l'Oise au lien suivant :

HISTOVEC : LA PLATEFORME POUR LES VEHICULES D'OCCASION

L'administration met à la disposition des Français la plateforme Histovec, qui s'adresse aux propriétaires et aux acheteurs de véhicules d'occasion. Elle concerne tous types de véhicules (deux-roues motorisés, voitures, poids lourds…) et permet de retracer l'historique d'un véhicule d'occasion avant de se décider à l'acheter.

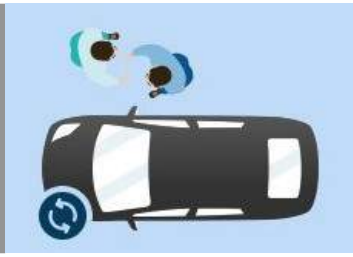

Retrouvez toutes les informations des services de l'Etat dans l'Oise

sur le site internet : www.oise.gouv.fr

sur Facebook : @PrefetdelOise

sur Twitter : @Prefet60

Pour vous inscrire à la lettre de l'État, cliquez ici